

Discussion sur la délibération du directoire du district de Clermont au sujet de la fuite du roi, lors de la séance du 24 juin 1791

Robert-François George, François Felix Muguet de Nanthou, François-Antoine de Boissy d'Anglas, Antoine Balthazar d' André

Citer ce document / Cite this document :

George Robert-François, Muguet de Nanthou François Felix, Boissy d'Anglas François-Antoine de, André Antoine Balthazar d'. Discussion sur la délibération du directoire du district de Clermont au sujet de la fuite du roi, lors de la séance du 24 juin 1791. In: Archives Parlementaires de 1787 à 1860 - Première série (1787-1799) Tome XXVII - Du 6 juin au 5 juillet 1791. Paris : Librairie Administrative P. Dupont, 1887. p. 482;

https://www.persee.fr/doc/arcpa_0000-0000_1887_num_27_1_11419_t1_0482_0000_5

Fichier pdf généré le 10/07/2019



d'hui par l'entrepreneur, sur les ordres de la municipalité.

« Différents courriers dépêchés à Varennes, par le directoire ne rapportant aucune nouvelle du retour de Sa Majesté, quoiqu'il soit près de 8 heures du matin; le directoire considérant que la proximité où est Varennes des frontières du royaume près desquelles se trouvent des rassemblements de troupes formés par les puissances étrangères, l'incertitude où l'on est des dispositions de la troupe de ligne qui paraissent avoir élé faites par le sieur de Bouillé, de manière à favoriser le départ de la famille royale, ce qui est prouvé par l'ordre déposé au directoire, qu'il avait donné à son aide de camp, et au sieur Damas, et la malheureuse certitude du peu de civisme des chefs de troupes de ligne, a arrêté, après avoir entendu le procureur syndic, qu'il se rendrait aussitôt en corps à Varennes pour porter au roi le vœu des citoyens de lui exprimer les inquiétudes et les alarmes qu'occasionne son départ, et qu'augmenterait encore un plus long séjour; enfin, le supplier de ne pas différer son retour dans la capitale, qui seul peut ramener la tranquillité dans ces contrées, le calme dans le royaume, et d'où dépend enfin le salut de l'Etat. A l'instant, les administrateurs, le procureur syndic et le secrétaire sont partis pour se rendre à Varennes, et ont remis à lêur retour la continuation du pré-

« Et cedit jour, ves 10 heures du matin, le directoire de retour, rassemblé en la salle de ses séances, a arrêté que le récit de ce qui s'était passé serait inscrit par continuation du précédent

acte, ainsi qu'il suit :

« Le directoire, convaincu du patriotisme du détachement de dragons, dont il avait donné la veille des preuves non équivoques, a requis les dits dragons de monter à cheval et de se rendre à Varennes sous le commandement de M. de Sourine, chevalier officier de mérite, qui avait la confiance des soldats, et d'un officier de la garde nationale de Clermont; ce qui a été fait à l'instant; et le directoire a pris la route de Varennes avec ledit détachement et les gardes nationales qui arrivaient successivement. Vers la moitié du chemin, le directoire, informé de l'approche du roi, a été à la rencontre de Sa Majesté, dont la voiture était escortée de plus de 6,000 hommes de gardes nationales et d'une foule de citoyens de tout âge et de tout sexe. (Applaudissements.) M. le président, au nom du directoire, a témoi-gné au roi les sentiments des citoyens, et les alarmes qu'avait répandues la seule idée de son départ; à quoi Sa Majesté a répondu que son intention n'était point de sortir du royaume (Murmures et rires ironiques.); ensuite elle a continué sa route jusqu'en cette ville au milieu de l'allégresse qu'inspirait au peuple l'assurance que son roi ne le quitterait point, et des cris répétés par tous les citoyens et gardes nationales, de Vive la nation! (Applaudissements.) La conduite des dragons a été aussi vivement applaudie : étant entré en cette ville, les mêmes témoignages de joie ont éclaté de toute part, et le roi a continué sa route au milieu d'une partie des gardes nationales, de celle de Clermont, et des dragons chargés d'ac-compagner Sa Majesté jusqu'à Sainte-Menchould. « Il a été représenté au directoire par M. Sauce,

procureur de la commune de Varennes, un passeport qui lui avait été remis lors de l'arrestation desdites voitures, daté du 5 de ce mois, signé : Louis, et plus bas, par le roi : Montmorin, donné à la baronne de Korff, allant à Francfort, avec 2 enfants, 1 femme, 1 valet de chambre et 3 do-

mestiques.

« Le directoire a arrêté que ledit passeport, ensemble l'ordre du sieur Bouillé, daté de Stenay, du 20 juin, donné au commandant du détachement de dragons à Clermont, de faire monter sa troupe à cheval, au jour et à l'heure qui lui seraient indiqués par le sieur Goguelat, officier de l'état-major de l'armée, porteur dudit ordre, et la lettre dudit Goguelat audit commandant, datée de Sainte-Menehould, du 21 juin, remise par ledit Damas au sieur maire de Clermont, serait déposée par MM. Martinet, administrateur, et Manchand le jeune, secrétaire, à l'Assemblée nationale, lequel y remettrait une expédition des présentes délibérations, et serait chargé d'exprimer à l'Assemblée nationale les sentiments d'admiration et de reconnaissance dont est pénétré le directoire pour ses travaux immortels, l'assurance de la plus parfaite soumission et du plus entier dévouement pour faire respecter et exécuter la loi.

«Et ont MM. présents signé. Collationné par les administrateurs soussignés: L.-G. RAUX, MAN-CHAND, procureur, syndic; MARTINET, MANESCAUD, MANEHAUD, le jeune, secrétaires.» (Vifs applaudis-

sements.)

M. Georges. Comme député de la ci-devant province de Clermontois, j'ai l'honneur de prier l'Assemblée de vouloir bien ordonner qu'il sera fait mention honorable dans le procès-verbal, de la prudence, du courage et de la bonne contenance qu'ont témoignés dans une circonstance aussi délicate les administrateurs du district de Clermont, les municipalités de Clermont et de Varennes, et les gardes nationales.

Plusieurs membres: Et les dragons?

M. Georges. Et le détachement de dragons. Ou'il soit écrit par M. le Président une lettre de félicitation à tous ces différents corps, et qu'il soit ordonné l'impression du procès-verbal dont il vient d'être fait lecture tout à l'heure.

Plusieurs membres: Aux voix! aux voix!

- M. Muguet de Nanthou. Nous avons trop d'obligations à ceux qui ont contribué à l'arrestation du roi, pour ne pas leur témoigner de la manière la plus solennelle la reconnaissance de la nation; mais nous ne connaissons pas encore tous ceux à qui nous avons des obligations. Je demande que tous les renseignements qu'on pourra obtenir sur ceux qui ont contribué efficacement à cette arrestation, soient renvoyés à un comité, pour qu'il présente un projet de décret notifié sur les témoignages d'estime que la nation doit à tous ceux qui ont concouru à lui rendre cet important service.
- M. Boissy-d'Anglas. J'appuie volontiers la motion: mais je crois qu'en ce moment-ci vous ne pouvez rien faire de plus honorable pour les administrateurs du district de Glermont que d'imprimer le procès-verbal de leurs délibérations. Je demande l'impression et la distribution.

Un membre: Je demande que le passeport soit signé et paraphé par les membres de la députation du district de Clermont, et qu'il soit annexé au procès-verbal.

M. d'André. Ils n'ont pas qualité pour le signer.